Bibliothèque cantonale g Sion

Samedi 3 Février 1917. — N° 10. TÉLÉPHONE 52 57me année

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISSANT A MARTIGNY LE MERCREDI ET LE SAMEDI

ABONNEMENTS

SUISSE Un an : **5 fr. 50** (avec *Bulletin officiel* **7 fr. 50**)
Abonnements pris à la poste 20 ct. en plus

Etranger : 15 fr. par an. (Avec *Bulletin* 18 fr. par an)

RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY
Compte de Chèques postaux II. 458
* * *
Joindre 20 ct. en timbres-poste à toute demande de changement d'adresse

ANNONCES

Canton : 10 ct. — Suisse : 20 ct. — Etranger : 25 ct. la ligne
Réclames : 50 ct. la ligne ou son espace
S'adresser à **Publicitas**, S. A. Suisse de Publicité ou à l'Administration du *Confédéré*

Bulletin de la guerre

1er février.

Réponse allemande et menaces

Le gouvernement des Etats-Unis a reçu hier la réponse du ministre des affaires étrangères de l'Allemagne au récent message que M. Wilson avait présenté au Sénat, adressé aux gouvernements belligérants et dont nous avons reproduit ici les passages essentiels.

Cette réponse est surtout un chef d'œuvre d'hypocrisie et de suffisance, comme tout ce qui sort des chancelleries d'outre-Rhin. La partie la plus importante n'intéresse pas les seuls ennemis de l'Allemagne, elle atteint la liberté des nations neutres par la menace d'une lutte d'extermination sur les mers et l'organisation d'un blocus dont nous serions victimes aussi bien que les pays combattants.

Voici les parties les plus objectives de cette note, dont nous retranchons les préambules et les vains ergotages mis en œuvre par M. Zimmermann pour plaider *en faveur des peuples opprimés*. Il y parle évidemment de l'Irlande et de l'Inde, pour tenter de justifier le crime de Belgique.

La liberté des mers, comme condition préalable de la libre existence et des relations pacifiques des peuples a, de même que la porte ouverte au commerce de toutes les nations, toujours été au nombre des principes directeurs de la politique allemande.

Le gouvernement impérial regrette d'autant plus profondément que l'attitude hostile à la paix de ses adversaires ait empêché le monde d'aborder d'ores et déjà la réalisation de ses buts élevés. L'Allemagne et ses alliés étaient prêts à entamer immédiatement des pourparlers de paix et avaient défini comme base la protection de l'existence et de l'honneur et la liberté de développement de leurs peuples.

Ainsi qu'ils le faisaient expressément observer dans la note du 12 décembre 1916, leurs plans ne visaient pas l'écrasement ou l'anéantissement de leurs adversaires et ils étaient dans leurs convictions conciliables avec les droits des autres nations. En ce qui concerne spécialement la Belgique, qui est aux Etats-Unis l'objet de chaude sympathie, le chancelier de l'empire avait déclaré quelques semaines auparavant que l'annexion de la Belgique n'avait jamais été dans les intentions de l'Allemagne.

Par la paix à conclure avec la Belgique, l'Allemagne voulait simplement prendre des précautions afin que ce pays avec lequel le gouvernement impérial désire vivre en relations de bon voisinage, ne puisse pas être exploité pour y faire réussir les desseins ennemis.

. . . . . .

La tentative de paix des quatre alliés a échoué en présence de l'avidité conquérante des adversaires qui veulent dicter la paix. Sous l'enseigne du principe des nationalités, ils ont dévoilé leurs buts de guerre consistant à démembrer et à déshonorer l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Turquie et la Bulgarie. Au désir de réconciliation, ils opposent une volonté d'anéantissement. Ils veulent le combat à outrance. C'est ainsi qu'est né un nouvel état de choses qui contraint aussi l'Allemagne à prendre de nouvelles décisions.

Ici s'intercale un violent réquisitoire contre la « perfidie » de l'Angleterre qui « viole les droits de l'humanité ». Ces griefs occasionnels, faciles à invoquer en présence des couches inférieures de la population allemande qu'on a intérêt à tromper, nous sont de longtemps connus. Passons plus loin, en nous contentant de cette conclusion qui présente un arrière-goût de l'ensemble :

C'est ainsi que la soif de domination anglaise accumule de sang-froid les souffrances du monde, sans souci des lois de l'humanité, sans souci des protestations des neutres gravement lésés, sans souci même du muet et ardent désir de paix qui existe chez les peuples de ses propres alliés.

Chaque journée qui s'ajoute à la terrible lutte apporte de nouveaux ravages, de nouveaux maux et de nouvelles morts. Chaque journée dont la guerre sera abrégée conservera la vie des deux côtés à des milliers de vaillants combattants et sera un bienfait pour l'humanité éprouvée.

Le gouvernement impérial ne pourrait pas en répondre devant sa propre conscience, devant le peuple allemand et devant l'histoire s'il renonçait, sans l'essayer, à n'importe quel moyen pour hâter la fin de la guerre. Avec M. le Président des Etats-Unis, il avait espéré atteindre ce but par des négociations.

Nos adversaires ayant répondu à cette tentative d'entente en annonçant une aggravation du combat, le gouvernement impérial, s'il veut servir l'humanité dans un sens plus élevé et s'il ne veut pas pécher contre ses propres compatriotes, doit désormais poursuivre le combat qui lui est imposé à nouveau en recourant à toutes les armes.

En conséquence, il doit aussi abolir les restrictions qu'il s'était imposées jusqu'ici dans l'emploi de ses moyens de combat sur mer, comptant que le peuple américain et son gouvernement ne seront pas inaccessibles aux motifs de cette décision et à sa nécessité.

Le gouvernement impérial espère que les Etats-Unis apprécieront le nouvel état de choses du haut observatoire de l'impartialité et qu'ils aideront aussi pour leur part, à empêcher de nouveaux maux et les sacrifices de vies humaines que l'on peut éviter.

Me référant pour les détails des mesures de guerre sur mer projetées au **mémoire annexe,** je puis en même temps exprimer l'espoir que le gouvernement américain déconseillera à ses ressortissants et aux navires américains avant leur entrée dans les eaux prohibées décrites dans l'annexe, de confier des passagers ou des marchandises aux navires communiquant avec les ports des eaux bloquées.

Je saisis cette occasion de renouveler à V. E. l'expression de ma considération très distinguée.

(Signé) ZIMMERMANN.

Le mémoire annexe

In caudâ venenum : dans la queue est le venin. Ce mémoire annexe, c'est à-dire la menace jetée par l'hypocrisie à la face du Monde, proclame le blocus immédiat des côtes anglaises, françaises et italiennes.

A partir du 1er février 1917, on s'opposera sans plus, par toutes les armes, à tout trafic maritime dans les eaux prohibées désignées ci-après, autour de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Italie et dans la Méditerranée orientale. Ces eaux bloquées sont :

a) au nord : une région autour de l'Angleterre et de la France, délimitée par une ligne de vingt mille marins de distance le long de la côte hollandaise jusqu'au bateau-feu de Terschelling, le degré de longitude du bateau-feu de Terschelling, etc., (suivent quelques indications précises de la ligne bloquée jusqu'à vingt milles marins du cap Finistère et sur 20 milles marins de distance le long de la côte espagnole jusqu'à la frontière française).

b) Au sud : la Méditerranée.

Demeurera ouvert à la navigation neutre le territoire naval situé à l'ouest de la ligne, etc., (nouvelles précisions jusqu'à 34 degrés nord, 22 degrés 30 min. de longitude est, dans les eaux territoriales grecques).

Les navires neutres qui naviguent dans les eaux bloquées le feront à leurs risques et périls. Bien que des précautions aient été prises pour que les navires neutres naviguant le 1er février à destination des ports des eaux bloquées soient épargnés pendant un délai approprié, il importe cependant de recommander de les avertir par tous les moyens dont on dispose et de les détourner. *Les navires neutres mouillés dans les ports des eaux bloquées peuvent encore quitter les eaux interdites avec une égale sûreté s'ils partent avant le 5 février et s'ils se rendent en eaux libres par le chemin le plus court.*

Le service régulier des vapeurs américains de passagers peut continuer sans être inquiété si :

a) Falmouth est pris comme base de destination ;

b) à l'aller et au retour Scilly et un point 50 degrés nord, 20 degrés ouest sont abordés (des mines allemandes ne sont pas posées sur cette route) ;

c) les vapeurs portent les insignes spéciaux suivants qui leur seront permis à eux seuls dans les ports américains (suivent les indications) ;

d) un vapeur circule une fois par semaine dans chaque direction et que l'arrivée ait lieu à Falmouth le dimanche et le départ de Falmouth le mercredi ;

e) le gouvernement américain donne la garantie que ces vapeurs n'ont pas à leur bord des marchandises de contrebande (d'après les listes allemandes de contrebande).

Il a été joint deux exemplaires pour chacune des cartes où sont désignées les eaux prohibées. Des notes analogues ont été remises aux gouvernements des autres Etats neutres.

Le même jour, le chancelier a donné connaissance à la grande commission du Reichstag de la note ci-dessus, adressée aux Etats-Unis, et qui sera communiquée également aux gouvernements des Etats neutres.

Comme préface à ces mesures, les sous-marins allemands ont de nouveau fait merveille ces derniers jours en détruisant force vaisseaux ennemis jusqu'en pleine Méditerranée.

Un bâtiment de la Compagnie des chargeurs réunis, du Havre, l'*Amiral-Magon*, qui transportait 900 hommes de troupes environ à Salonique, et qui était escorté par le contre-torpilleur *Arc*, a été torpillé, le 25 janvier, par un sous-marin ennemi. Le périscope n'a été aperçu qu'au moment où la torpille venait d'être lancée.

L'*Amiral-Magon* a coulé en dix minutes. 809 hommes ont été sauvés par le contre-torpilleur *Bombarde*, qui, patrouillant dans les environs, a rallié à grande vitesse, ainsi que sept chalutiers.

Nouvelles des fronts

Peu de nouveau sur les divers fronts, quoi qu'en disent certaines dépêches de provenance diverse et d'ailleurs contradictoires. Dans la plupart des endroits, les neiges et le froid entravent toute opération.

VALAIS

Décisions du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat adopte un arrêté concernant le prix de vente des denrées alimentaires.

— M. le chef du département de l'Intérieur fait rapport sur l'organisation de l'œuvre de secours aux familles nécessiteuses dans le canton.

Le Conseil d'Etat approuve le programme arrêté par le Département.

— M. Ernest Naville, substitut, est nommé officier de l'état-civil de l'arrondissement d'Ardon, en remplacement de M. J. Broccard, démissionnaire, et ce dernier est nommé substitut.

— Le Conseil d'Etat adopte :

1. un arrêté levant le séquestre du foin et de la paille de la récolte de 1916 ;

2. un arrêté concernant les déserteurs et réfractaires étrangers.

— Il décide que les déclarations des communes, faites en 1913, de vouloir se mettre au bénéfice de l'art. 49 de la loi d'application du C. c. s. déploient leurs effets jusqu'à la nomination des teneurs des registres d'impôt qui suit le renouvellement des conseils communaux, mais au plus tard jusqu'au 15 février.

— Il autorise M. Arthur Egger, d'Aarwangen (Berne), porteur d'un diplôme fédéral, à exercer l'art médical dans le canton.

— Il approuve le texte de la lettre adressée à l'office fédéral des assurances, relative

---

FEUILLETON DU CONFÉDÉRÉ

Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur à Paris

15

L'Ennemi

par

MARY FLORAN

— Vous l'aimerez aussi, dit Otto, vous verrez ! Mais vous aimerez surtout nos pays allemands, nos forêts, nos vieux burgs et nos grandes villes.

Il s'attardait à faire à Odile les honneurs de toutes ces vues pendant qu'Amy et Maud furetaient partout. Pourtant le temps leur paraissait plus long qu'à la fiancée, car Amy rappela qu'il était peut-être bien l'heure de se séparer.

— Oh ! non ! dit Otto, pas comme cela !

Et, dépliant le paravent qui occupait un angle de la pièce, il découvrit la table servie d'un goûter.

— Ah ! si vous nous prenez par la gourmandise ! fit Amy se rasseyant sur un fauteuil.

— Ah ! dit Maud regardant sa montre-bracelet, c'est justement l'heure du five-o'clock.

Et elle s'assit à son tour.

Odile fut conduite par Otto à un fauteuil où il multiplia les coussins. Il trouva un léger guéridon à placer devant elle et la servit comme une reine. Boissons glacées, fruits délicieux, il lui présentait tout en mettant un genou en terre sur le tabouret où elle appuyait ses pieds, et tout à la joie de sa tâche si douce, il négligeait et même oubliait mesdemoiselles Werburton. Mais, femmes pratiques, elles se dédommageaient en satisfaisant leur solide appétit d'Anglaises de toutes les friandises qui étaient préparées.

Odile aussi oubliait tout devant la douceur des soins de celui qu'elle aimait. Et ce fut encore Amy qui, complètement restaurée et ayant terminé son goûter par un verre de vin d'Espagne qui avait mis du rose à ses joues, s'avisa qu'il était temps d'aller retrouver madame d'Averjean.

Ce mot réveilla Odile d'un rêve délicieux.

— Mon Dieu ! fit-elle en se mettant debout, c'est vrai, maman nous attend... Que doit-elle penser ? Oh ! mon Dieu ! il est plus de cinq heures !

— Elle pensera que nous nous sommes attardées au tennis, fit Maud qui n'était jamais à court d'expédients. Tenez, comme jeudi dernier.

— Et si elle va nous y chercher !

— Elle en sera pour ses frais, reprit Maud.

— Ma bien chère, dit Otto, je vous en supplie, calmez votre inquiétude... Et puis il faudra, continua-t-il avec autorité, vous affranchir peu à peu de ce joug.

— Peu à peu, fit-elle souriant, incapable de lui résister ni de le contredire... Mais pour aujourd'hui, partons ! Où donc est mon ombrelle ?

— Partez seule, alors, dit Maud, car il faut que nous nous habillions, Amy et moi, nous devons rejoindre papa au casino.

— Oh ! fit Odile angoissée, seule ?... j'aurais mieux aimé que vous m'accompagnassiez, pour expliquer notre équipée.

— Alors, attendez-nous.

— Ce sera long ? demanda Odile qui ne savait à quoi se résoudre.

— Oh ! non ! dit Amy, un quart d'heure à peine.

— Mais ne perdons pas de temps, fit Maud l'entraînant, vite ! et, dans vingt minutes, nous venons vous reprendre.

— Je vous suis, fit Odile se dirigeant aussi vers la porte.

— Pour nous retarder, dit Maud en riant, merci bien ! Allez nous attendre en bas, si vous voulez, ou au jardin.

Et elle s'en fut, suivant sa sœur déjà partie, tandis qu'Otto retenait Odile par la main.

— Quoi, lui disait-il d'un ton de doux reproche, vous voulez me priver des courts moments que je puis passer seul avec vous ?

— Oh ! dit il, prenant ses mains. Oh ! ma chérie ! ma chérie ! vous avoir ici chez mois, seule avec moi, quelle ivresse !

Et il la couvait d'un regard si passionné et si brûlant que, gênée soudain, Odile détourna les yeux.

— S'en aperçut-il et voulut-il chercher une diversion qui la rassurât ?

— Oh ! dit-il encore, je veux que tout ici, dans cette chambre, garde la trace de votre passage, venez.

Il la fit lever, l'amena devant la glace et, approchant sa tête de la sienne :

— Je veux, dit-il, que ce miroir garde votre image. Venez vous asseoir ici.

Il la conduisit à la table de toilette.

— Oh ! je vous en prie, servez-vous de ces brosses, de ces flacons, que, lorsque je les toucherai désormais, j'y sente l'empreinte ineffable de vos doigts.

Il lui mit dans la main une brosse d'argent pour qu'elle la passât sur les cheveux de ses tempes, puis, avec une autre il caressa le contour de ses épaules et de ses bras. Enfin il lui tendit un flacon dont elle fit tomber quelques gouttes dans son mouchoir. Le parfum en était si violent qu'elle en fut un instant étourdie et pourtant, Otto insistant, elle pressa la pompe d'un vaporisateur qui l'entoura d'une buée légère à la même odeur et le jeune homme, rapproché d'elle, en partagea les effluves.

— Venez à mon bureau, maintenant, lui dit-il, je vous en prie, touchez ces plumes, ces coupe-papier, ces livres, ce buvard, qui en deviendront des reliques pour moi.

Comme elle lui obéissait tendrement, souriant pourtant un peu de ces enfantillages, il lui dit :

(A suivre.)

à la désignation des contrées qui doivent bénéficier de l'art. 37 de la loi fédérale sur l'assurance (supplément de montagne).

— Il décide de placer la maison Martinetti Frères, fabrique de munitions, à Martigny-Bourg, sous le régime de la loi fédérale sur les fabriques.

— Le capitaine Henri Dénéréaz, de Chardonne (Vaud), à Martigny, est promu au grade de major.

— Il est accordé, pour raisons de santé, à M. Hubert Riondet sa démission de président de la commune de Collombey-Muraz.

— Le Conseil d'Etat fait les adjudications concernant l'équipement et l'habillement du corps de la gendarmerie, conformément au cahier des charges.

— Il approuve le texte de la lettre adressée au Département fédéral de l'Intérieur, concernant l'obtention de la subvention scolaire fédérale pour 1916.

Alcool suisse. — L'Agence télégraphique suisse annonce que les commissions des alcools des Chambres fédérales ont discuté les 26 et 27 janvier l'octroi d'une concession aux usines électriques de la Lonza pour tirer de l'alcool du carbure de calcium.

Il s'agit d'une affaire importante et intéressante. La Régie suisse des alcools se procure environ les 4/5 de ses alcools à l'Etranger. Ce sont des alcools extraits des graines, des pommes de terre, etc. Les usines de la Lonza ont réussi, par un procédé chimique, à transformer le carbure de calcium en alcool, ce qui nous émanciperait de l'Etranger pour les achats de l'alcool, comme nos forces hydrauliques doivent le faire, tout au moins en partie, pour les achats de charbon.

L'application du procédé de la Lonza créera en Suisse une nouvelle industrie qui deviendra très florissante par suite de l'usage toujours plus considérable de l'alcool industriel. Il stabilisera le prix de l'alcool et l'abaissera peut-être, ce qui augmenterait les recettes procurées aux cantons par la Régie des alcools.

La concession durerait un certain nombre d'années pendant lesquelles la régie s'engagerait à acheter son alcool à la Lonza, sans se fermer du reste au marché mondial. La Lonza aurait le droit d'exporter l'excédent de sa production.

L'usine sera construite à Viège et coûtera 9 millions de francs; sa construction durera une année et demie. Les approvisionnements de la Régie fédérale suffisent pour cette période.

L'alcool industriel produit par la Lonza pourra facilement être transformé en alcool potable.

Fourniture de bétail pour l'armée — Entre le 5 et le 10 février prochain, seront organisés un ou plusieurs convois de bétail pour l'armée. Les personnes désirant en fournir sont priées de s'adresser à M. Jacques de Riedmatten, commissaire cantonal, à Sion.

Mise en garde. — Des courtiers parcourent notre région pour recueillir des engagements d'achats de valeurs à lots moyennant des paiements mensuels de 5 ou 10 fr.

Ces opérations se font toujours au détriment du souscripteur et, toujours les personnes qui s'y sont engagées ont payé les titres acquis de cette manière près du double de leur valeur.

Après avoir payé un certain nombre de mensualités, les souscripteurs trouvent que l'engagement devient lourd. Ils consultent alors, ce qu'ils auraient dû faire plus tôt, un banquier ou une personne au courant de ces choses et s'aperçoivent que le montant restant à payer pour obtenir la livraison des titres acquis est encore supérieur à la valeur de ces titres. Toutes les sommes versées jusqu'à ce moment l'ont été en pure perte. Découragées, ces personnes préfèrent renoncer à continuer les paiements et, selon les termes du contrat qu'elles ont signé, elles sont alors déchues de tout droit à la livraison des titres ou à un remboursement quelconque de leurs versements antérieurs. Souvent même, le droit de renonciation leur est refusé et elles sont exposées à des poursuites.

Conseil : Que les personnes qui ont signé des engagements de ce genre cherchent à se délier de leur signature et que celles qui n'ont pas encore signé s'abstiennent avant de s'être renseignées auprès de personnes compétentes. Et, si la possession de valeurs à lots tente quelques-unes d'entr'elles, chaque banque du pays peut les leur procurer au cours du jour, et, au besoin, leur en faciliter le paiement par acomptes.

Ces courtiers sont munis de l'autorisation cantonale pour l'exercice de leur commerce. Il serait donc facile à l'autorité cantonale d'empêcher ces opérations lorsqu'elles sont illicites. C.

Monthey. — *Asphyxie.* — On a trouvé mort dans son lit, asphyxié par le gaz carbonique d'un poêle, un jeune Vaudois, originaire de Lutry, nommé Chappuis, travaillant à la Verrerie et vivant seul.

Commandements dans la Brigade de montagne. — La nouvelle que nous avions annoncée est confirmée : le lieutenant-colonel Odier, de Genève, ancien officier d'état-major de la brigade d'inf. de montagne 6, prend le commandement du régiment valaisan.

Le major Rouge, ancien commandant du bat. 9, devient commandant du régiment 5, vaudois. Le major Seiler le remplace au bat. 9 et le major Dénéréaz, de Martigny, récemment promu, prend le commandement du bat. 11. Les majors Couchepin et Chamorel restent aux bat. 12 et 88.

Le commandant du bat. 8 n'est pas encore désigné ; on parle du major Chevalier qui, durant plusieurs années, a servi dans le bat. 12. La major Lederrey quitte le bat. 8 pour prendre le groupe de mitrailleurs de la 1re division.

Nous apprenons aussi la promotion au grade de capitaine du Ier-lieutenant convoyeur Grenon, ancien officier convoyeur du bat. 12. Il est attaché à l'état-major du régiment d'inf. de montagne 5.

Monthey. — Samedi 27 janvier a été donnée, à Monthey, une soirée littéraire, organisée par les internés belges, avec le concours de quelques demoiselles et messieurs de la localité, au profit des soldats suisses nécessiteux.

La réussite en a été complète. Le bénéfice net, 200 francs, a été réparti comme suit : 125 francs au bureau de secours de Berne et 75 francs aux soldats suisses malades de Montana.

Des noix sur un bâton. — Les conservateurs valaisans sont divisés, constatent divers journaux de l'intérieur de la Suisse, en ajoutant :

« C'est l'effet de la guerre qui a formé deux camps dans ce canton bilingue. Le Haut-Valais n'est plus en bons rapports avec les conservateurs du Centre et du Bas. La fissure pourrait bien s'augmenter. L'aile démocratique du Haut-Valais est de mauvaise humeur. La campagne qui s'ouvrira immédiatement après la guerre au sujet de la proportionnelle fédérale pourrait bien modifier notre politique cantonale, car la question de la R. P. sera certainement posée en même temps pour le Valais et la Confédération. »

Ces confrères nous paraissent avoir l'espérance facile et peu comprendre la mentalité cléricale. Combien de divisions sinon de même nature, à tout le moins aussi graves, ont pu être constatées déjà dans le parti conservateur valaisan, et combien de fois déjà elles se sont dissipées en laissant sur le terrain... les braves gens qui avaient prêté quelque foi à ces querelles de surface. Nos confédérés réformés ne savent donc pas encore que chez le clérical tout se résume en un seul et unique principe : l'obéissance ?

Concours de ski au val Ferret. — Malgré le temps neigeux, le petit concours organisé au val Ferret par le Ski Club de Martigny avait amené un grand nombre de jeunes gens de la vallée.

L'itinéraire de la course a dû être modifié à cause du mauvais état de la neige : départ du chalet Troillet à la Neuvaz, montée au glacier de la Neuvaz jusqu'à la Pierre, descente par la forêt, montée au sommet de la Fouly et retour au chalet Troillet.

La montée au glacier a été particulièrement pénible, à cause de la traversée d'un énorme amas de neige provenant d'une avalanche.

Voici les résultats obtenus :

1re Catégorie. 1. Tissières Julien 30'. 2. Joris Ernest, 31'. 3. Droz Camille, 31' 15". 4. Vernay Cyrille, 31' 17".

2me Catégorie. 1. Rausis Emile, 33' 26", 2. Thétaz Marius, 35' 22". 3. Rausis Maurice, 36' 28".

Le parcours a été le même pour les deux catégories.

Une partie de ces coureurs prendront part, dans huit jours, au concours de Bretaye, où le Ski-Club de Martigny disputera pour la dernière fois la superbe coupe offerte par la compagnie de chemin de fer du Bex Gryon-Villars.

MARTIGNY

Le gaz

Vu les difficultés de se procurer des charbons, les chemins de fer et les usines à gaz se voient dans l'obligation de réduire très considérablement leur consommation en houille.

Le Conseil fédéral a autorisé dans ce but les usines à gaz à contingenter la consommation à chaque client et de stipuler pour les excédents un prix plusieurs fois plus élevé que le prix normal. La société du gaz de Martigny renoncera pour le moment aux mesures indiquées ci-dessus, convaincue que le public réduira dans son intérêt volontairement la consommation du gaz aux 3/4 de la consommation normale. Il est évident qu'il faut des économies sérieuses pour éviter un arrêt complet du service, puisque la réserve, assez importante il y a quelque tems, s'épuise rapidement par suite de l'importation tout à fait insuffisante.

Jacob Lœhrer

Dans la nuit de jeudi à vendredi, est décédé à Martigny un vieux brave, en son temps le maître des charpentiers du Valais. Né en 1843, à Waldkirsch, Jacob Lœhrer était domicilié à Martigny depuis 52 ans. Très expert dans son métier, surtout pour les travaux de pont, c'est-à-lui que, soit l'Etat, soit les administrations communales ou privées, avaient toujours recours, lorsque, par suite d'une crue subite du Rhône ou de ses affluents, un pont venait à être enlevé, ou menacé, pour le remplacer ou le consolider.

Dans la vie privée, « le papa Jacob » était d'un commerce des plus agréables ; il laisse le souvenir d'un citoyen dévoué et consciencieux. Libéral de vieille roche, il fut toujours fidèlement attaché à notre parti. A son fils et à sa famille, nous adressons nos sentiments de sincère condoléance.

ETAT-CIVIL DE MARTIGNY

(Mois de janvier)

Naissances

Gay Antoine, de Denis. Couchepin Gabrielle, de Jules, Bourg. Rossa Gilbert, d'Antoine, Ville. Fessler Marie, de Martial, Ville. Lonfat Marcel, d'Ernest, Bâtiaz. Monnard Rolande, d'Alfred, Bâtiaz. Roserens Joseph, de Cyrille. Moret Marcel, de Théophile, Combe. Pillet Marie, de Maurice, Ville. Roux Gilbert, d'Emile, Ville. Chappot Ferdinand, d'Amédée, Ville. Chappaz Achille, d'Henri, Ville. Pierroz Yvonne de Jean. Meunier Jeanne, de Louis, Ville. Aubert Gaston, de Denis, Ville. Machoud Angèle, de Maurice, Ville.

Mariages

Joseph Kindler et Joséphine Roh. Maurice Rard et Adèle Moret. Célestin Devanthéry et Aline Troillet, Ville.

Décès

Louis Moriggia. Marguerite Aubert, 91 ans, Charrat. Alexandre Favre, 82 ans, Bourg. Benjamin Fournier. Franchini, 15 jours, Ville. Auguste Moret, 88 ans, Ravoire. Marie Gross-Cretton, 74 ans, Bourg. Lucienne Luy, 16 ans, Ville. Joseph Gay, 35 ans, Charrat. Vincent Giroud, 74 ans, Ville.

Comité de secours aux évacués

Dons reçus par le comité de secours aux évacués

Liste précédente	fr. 2239.40
V. D., Martigny	30.—
M. Jules et Mme Julie Franc, Monthey	5.—
Bourgeoisie de Nax	20.—
» de Vissoie	40.—
Anonyme, Verbier	6.—
M. Eug. Tissières, Martigny (un paquet de linge)	
Mlle J. de Courten, Sierre (un vêtement)	
M. Berthollet, Aigle (un paquet de linge)	
Rév. curé de Massongex (bréviaires pour prêtres évacués)	
Anonyme Branton	2.—
» Mollens	5.—
Commune de Bagnes	50.—
Mlles Bruttin, Sion	15.—
Mme André Lusange (par serg[t] Poisson)	10.—
Commune de Salvan	200.—
» de Lens	100.—
» de Mex	80.—
» de Martigny-Combe	50.—
Mme Berthe de Bons, St-Maurice	30.—
Sa Grandeur Mgr l'évêque de Sion et deux bréviaires	100.—
Commune de Sierre	100.—
Anonyme, St-Maurice	25.—
» » vente d'un éventail	5.—
Mme Florentine Deléglise, Collombey	5.—
M. Pierre Loye, Sierre	10.—
Anonyme, St-Maurice	5.—
» Finhaut	5.—
M. et Mme Graven-de Stockalper, Sion	25.—
Mlles Yergen et Pillet, Martigny	5.—
M. L. Spira, bazar, Monthey	10.—
Commune de Trient	50.—
A. A., Lucerne	5.—
Un bûcheron, Illiez	5.—
Mme A. Guérin, buraliste, Vionnaz	5.—
M. Pochon-Bioley, St-Maurice	5.—
Commune de Collonges	50.—
Souscription à Collonges	431.—
Une bonne femme de Collonges	3.—
Anonyme, Monthey (un manteau)	
M. F. F., Vevey (un paquet de vêtements	
Total	fr. 3431.40

Un merci à la laiterie de Mex qui, à son tour et en plus du subside de la commune, s'est engagée à livrer 30 à 40 litres de lait par semaine. A signaler aussi le beau geste de la laiterie de la Balmaz, qui s'est engagée à fournir, toujours à titre gracieux, 40 litres de lait par semaine.

Nous enregistrons également avec les plus chaleureux remerciements l'offre généreuse des agriculteurs de Lavey-Village, qui se sont mis à la disposition du comité pour le cas où le lait ferait défaut.

A tous les souscripteurs et donateurs, notre reconnaissance et celle des malheureuses victimes qui passent.

La générosité proverbiale du peuple valaisan ne s'est pas démentie à l'égard de l'œuvre de secours aux évacués.

Comme on le voit, les souscriptions se sont couvertes de signatures.

Encore un effort, cependant.

Simplement le déjeuner du matin, composé d'un gros bol d'excellent chocolat au lait et de petits pain revient à une centaine de francs par jour ; et il reste encore la collation du soir.

D'autre part, nous ne connaissons pas encore la date exacte de la fin du présent rapatriement qui peut durer plus qu'on ne le croit. Les convois peuvent également se renouveler. Plus que jamais nous recommandons donc cette œuvre, belle entre toutes les œuvres, à la générosité du peuple valaisan.

Les dons et souscriptions seront reçus avec reconnaissance par le Comité de secours aux évacués et par MM. Jules Kuhn et Jos. Mottiez, à St-Maurice.

La *Feuille d'Avis* annonce un arrangement entre les comités de St-Maurice et du Bouveret-St-Gingolph. Nous pensons que ce sera chose faite samedi.

Le Comité de secours aux évacués.

Souscription du « Confédéré » en faveur des évacués français

Liste précédente	fr. 548.—
M. Bochatay Jules, Salvan	10.—
Anonyme, Trient	5.—
M. Morand Ls, distillerie, Martigny	30.—
Dr Müller, Martigny	25.—
M. Oreiller Auguste, Evionnaz	10.—
Mme Vve Camille Filliez, Le Châble	10.—
M. Filliez Hercule, notaire »	5.—
M. Félix F., Martigny	10.—
M. Magnin Alphonse, Charrat	5.—
M. Perrin Ch., électricien, Martigny	10.—
M. Aubert Valentin, Martigny-Ville	5.—
Anonyme, Lausanne	40.—
M. Addy Julien, Martigny	10.—
Commune de Charrat	100.—
M. Michaud-Arlettaz, Buffet de la gare Bovernier	3.—
Un Bourdillon-façon du sommet	20.—
	Fr. 846.—

Les souscripteurs anciens et nouveaux du *Confédéré* qui désirent attribuer tout ou partie de leur don au Comité du Bouveret sont priés de nous en aviser.

Comité de Bouveret-St-Gingolph

Si l'entrée des rapatriés civils français en Suisse est saluée à Schaffhouse par des témoignages de sympathie sous forme de réconfort moral et matériel, il est tout indiqué que la sortie de Suisse à Bouveret-St-Gingolph soit saluée de la même façon, surtout que l'arrêt dans cette station dure le soir de 5 h. 35 à 6 h. 44, soit une bonne heure. Une distribution de boissons chaudes, douceurs, etc. et productions artistiques leur font paraître le temps moins long et oublier leurs misères,

Le comité de Bouveret-St-Gingolph est sur la brèche dès le passage du premier convoi, aidé, nous nous empressons de le proclamer, par un comité de dames et de demoiselles, lesquelles se dépensent sans compter ; nos ressources sont limitées, mais nous comptons sur le secours de la Providence et le concours de nos populations. *Le Comité.*

N. B. Les dons en argent sont reçus par M. Bertrand, chef de gare à Bouveret, et ceux en nature par Mme Bertrand, à Bouveret.

(Réd.) — Nous publierons dans notre prochain N° la 1re liste de souscription du Comité du Bouveret-St-Gingolph.

Confédération

Education professionnelle

Le Comité directeur de l'Union suisse des confiseurs-pâtissiers a l'honneur d'informer les parents et tuteurs que, grâce à ses relations continuelles avec la majeure partie des confiseurs suisses, il est à même de placer avantageusement comme apprentis des jeunes gens qui désirent se consacrer à ce métier. La durée de l'apprentissage est de trois ans.

Pour tous renseignements, s'adresser au Comité directeur de l'Union suisse des confiseurs-pâtissiers, Weinplatz 4, Zurich I.

La population de Berne

Le recensement officiel de la population de la ville de Berne accuse pour la fin de l'année 1916 100,108 habitants, contre 99,952 à la fin de novembre 1916 et 85,651 au 1er décembre 1910.

Mort d'un conseiller d'Etat

Ce matin est mort à Epesses, à l'âge de 64 ans, M. Eug. Fonjallaz, conseiller d'Etat, né le 10 mai 1853. Il fut député au Grand Conseil dès 1882, conseiller national dès 1885 (élu en remplacement de L. Ruchonnet), conseiller d'Etat vaudois dès le 23 mai 1908.

La mobilisation de la 1re division démentie

Le Conseil d'Etat vaudois a reçu du Département politique fédéral la dépêche suivante :

« Nous démentons formellement les bruits persistants qui circulent dans votre canton au sujet de la prochaine mobilisation de la 1re division, car il n'y a actuellement ni raison, ni intentions de procéder à cette mobilisation. »

La Suisse et les menaces allemandes de blocus renforcé

Le gouvernement suisse a reçu du gouvernement allemand une note contenant les indications sur les limites du blocus. D'après cette communication, seul le port de Cette, de tous les ports français, se trouve non compris dans la zone du blocus.

Le Conseil fédéral a tenu une séance extraordinaire pour s'occuper de la situation difficile par cette extension du blocus en denrées alimentaires et matières brutes.

Après la séance, une conférence s'est réunie, à laquelle ont pris part les représentants des divers départements chargés du ravitaillement. Dans cette conférence, on s'est occupé notamment des mesures à prendre en présence de cette situation.

Démission du ministre de Suisse à Berlin

Le ministre de Suisse à Berlin, M. de Claparède, a l'intention de se retirer prochainement. M. de Claparède, qui fêtera bientôt son soixante-quinzième anniversaire, a remis sa démission au Conseil fédéral en raison de son âge et de son état de santé.

Il est le père de M. Hugo de Claparède, le professeur germanophile dont il fut beaucoup parlé à propos d'un scandale par lui provoqué à l'Université de Genève il y a deux ans.

Pour succéder à M. de Claparède, à Berlin, le Conseil fédéral a nommé M. Robert Haab, directeur général des C. F. F. M. Haab représentera la Suisse, pendant la guerre, auprès de l'empire allemand, du royaume de Bavière et, par intérim, du royaume du Suède. Le poste de directeur général lui sera réservé.

Avions étrangers en Suisse

L'Etat-major de l'armée, bureau de la presse, communique :

« Le 1er février, à 3 h. 35 du soir, un monoplan français venant du Largin survola le territoire suisse près du point 510. Nos postes ouvrirent le feu contre lui, sur quoi, au bout de quelques minutes, il disparut dans la direction de Belfort.

« — L'enquête a démontré que les deux aviateurs allemands qui ont atterri à Bâle le 29 janvier étaient sans armes, qu'ils avaient fait un vol d'essai n'impliquant aucune opération de guerre et qu'en outre ils avaient été chassés sur territoire suisse par le vent. En conséquence, le commandement de l'armée, d'accord avec le Conseil fédéral et s'inspirant des principes appliqués dans des cas analogues, a décidé de relâcher les aviateurs et de restituer leur appareil. »

Le succès du 6me emprunt fédéral

Le sixième emprunt de mobilisation de 100 millions de francs a reçu comme souscriptions la somme totale de 139,154,600 fr. Le nombre des souscripteurs est de 25,968.

Ce résultat est considéré comme un brillant témoignage du peuple suisse.

Le patriotisme personnel

De l'*Impartial* :

Il ne faut abuser de rien, pas même de la logique. Pour avoir voulu s'obstiner à suivre jusqu'au bout un raisonnement qu'il estime impeccable, un citoyen du Jura bernois, riverain du Doubs, est en train de s'attirer une assez fâcheuse aventure.

Bien qu'il se déclare très patriote et très disposé à participer à la défense nationale, ce naturel du Clos du Doubs, tenace et buté dans ses résolutions, se refuse absolument à obéir à l'ordre de marche. A l'autorité militaire qui lui demandait les motifs de cette inébranlable détermination, il tint ce raisonnement imprévu :

— V'là comme j'comprends les affaires, m'sieu l'officier ! D'après notre régent, la Suisse a environ mille kilomètres de frontière à défendre. Si l'on compte l'armée suisse à deux cent cinquante mille hommes, ça fait donc quatre mètres pour chaque soldat. Eh bien, je ne refuse pas de défendre mes quatre mètres. Il y a là, devant mon poulailler, un bout de terrain qui fait frontière et qui mesure juste quatre mètres — et même un peu plus. Je suis tout prêt à me déployer en tirailleur et à en défendre l'accès, s'il le faut, contre tout un corps d'armée. Seulement, vous comprenez, je ne vois pas pourquoi j'irai défendre mes quatre mètres de frontière dans le canton d'Argovie ou dans le Tessin, quand j'en ai justement un bout sous la main, devant chez moi ! J'ai mes quatre mètres, que chacun en prenne autant et tout ira bien. Mais je ne démarre pas d'ici !

L'autorité n'est, paraît-il, pas tout à fait d'accord avec cette manière de voir. Si le brave homme s'obstine, il risque fort d'avoir, au lieu de quatre mètres de frontière à défendre, quelques mètres carrés de cellule à occuper dans une inconfortable geôle !

La santé de M. Forrer

Le doyen du Conseil fédéral souffre depuis quatre semaines de la goutte et n'a pu venir à son bureau. Son état s'est empiré. Souffrant d'une douloureuse enflure du genou, il est obligé de garder le lit, où on lui apporte tous les jours les actes officiels à signer.

Le nouveau sous-chef d'état-major

On écrit de Berne à la *Feuille d'Avis de Neuchâtel* :

« Le colonel Sonderegger, bien qu'Appenzellois, est très « welsche » d'allure et de mentalité. Nul doute qu'il ne maintienne à l'état-major les bonnes traditions de son prédécesseur. Ecrivain militaire de talent (il a publié déjà, comme capitaine, une brochure qui a été fort remarquée et, depuis, il est un des collaborateurs les plus appréciés et les plus réguliers de nos périodiques militaires), le nouveau sous-chef d'état-major a laissé d'excellents souvenirs partout où il a passé. Exempt de raideur, de cette raideur si en honneur aujourd'hui et qui nous vient on ne sait d'où, c'est un entraîneur d'hommes dans toute l'acception du mot.

M. Sonderegger est un officier d'état-major des plus distingués. Il est donc parfaitement à sa place au poste qui lui a été confié et qu'il assume au moment où la situation demande beaucoup de sang-froid, de clairvoyance et de jugement. Agé de 48 ans seulement, il est dans la force de l'âge. De petite taille, nerveux et souple, les yeux clairs, il fait une impression d'énergie et de volonté.

Le colonel Sonderegger a fait toute sa carrière dans l'état-major. Il commanda quelque temps un bataillon tessinois, où il se fit beaucoup regretter, ce qui veut dire quelque chose. On sait, en effet, que nos amis du sud ont une mentalité un peu spéciale, au point de vue militaire, et qu'ils font d'excellents soldats... à condition qu'on sache les prendre. M. Sonderegger s'entendait admirablement avec eux. Comme lieutenant-colonel, il fut successivement chef d'état-major de la 7me division, puis commandant d'un régiment d'infanterie. Aux fameuses manœuvres de 1912 (les manœuvres dites impériales), il était chef d'état-major du 3me corps que commandait le général d'aujourd'hui. Guillaume II, paraît-il, goûtait fort son franc-parler (car Sonderegger n'est rien moins que diplomate), et causait volontiers avec ce républicain sans façon.

Disons enfin que le colonel Sonderegger n'est pas un « permanent » et qu'il ne sort pas du corps d'instruction. Comme son prédécesseur Bridler (un architecte fort apprécié à Winterthour), Sonderegger est officier de milice. Il est, sauf erreur, avocat dans son canton. Mais il a fait, depuis la mobilisation et déjà auparavant, tant de service, qu'il peut être considéré comme de la carrière. C'est sans doute un de nos futurs divisionnaires et un homme appelé à rendre les plus grands services au pays et à l'armée. »

Une jolie attention des Suisses de Paris

Les Suisses de Paris ont voulu témoigner leur sympathie à l'armée française. Ils ont fait construire une centaine de voitures sanitaires d'une forme particulière qui, glissant sur de lourds patins recourbés en col de cygne, permettent d'évacuer rapidement ceux qui ont été blessés sur les hauteurs de l'Alsace. A l'avant de chaque traîneau, l'Helvétie est symbolisée par une figurine ornée d'edelweiss, la fleur de velours, de la blancheur des glaciers.

Le froid

Le froid sévit dans toute la Suisse. Depuis de nombreux hivers, il n'a été aussi rigoureux. Dans la Vallée de Joux, les lacs sont gelés et l'exploitation de la glace a commencé.

Aux Diablerets, on a enregistré 28 et 30 degrés de froid.

La bise de dimanche a obstrué les voies de communication dans les hautes vallées neuchâteloises. Les énormes amas de neige rendent les routes impraticables. Les trains reliant les Ponts à la Chaux-de-Fonds n'ont pas pu partir dimanche et lundi.

Dimanche matin, au Val-de-Ruz, la neige et la bise ont fait verser le traîneau postal entre le Petit et le Grand Savagnier. Il ne se trouvait aucun voyageur dans le traîneau, mais le postillon, un brave père de famille nommé von Gunten qui faisait depuis vingt-cinq ans le service de Valangin-Dombresson, a été écrasé entre le traîneau et un poteau télégraphique. Il a succombé peu après.

De St-Moritz (Engadine), on annonce 21 degrés, de Davos 23. Le froid est très vif également sur le versant sud des Alpes. A Lugano et dans les environs, le thermomètre est descendu jusqu'à 10 degrés.

Le lac de Constance est gelé en partie.

En Valais, le thermomètre n'a pas baissé aussi rapidement mais maintenant le froid devient aussi très vif. A Martigny-Ville, il y avait 11 degrés jeudi et 14 ce matin vendredi ; à Sembrancher et Orsières 19 degrés jeudi ; à Champex 21.

CANTONS

URI

Le procès de la Banque

Le procès des administrateurs de la Banque d'épargne en déconfiture, qui aura lieu en mars, promet de prendre de vastes proportions, aussi bien en raison de la cause elle-même que de la personnalité des accusés et de leurs avocats. L'accusation sera soutenue par un procureur général extraordinaire, M. Hugo Hartmann, de St-Gall. Parmi les accusés, on compte deux anciens landammans, un ancien conseiller national et un ancien membre du gouvernement. M. A. Huber, ancien landamman à Altdorf, sera défendu par Me Kœnig, avocat et conseiller national à Berne ; M. Joseph Furrer, ancien landamman et ancien conseiller national, par Me Alfred Wyrsch, avocat et conseiller national à Baden ; M. Tobias Furrer, d'Hospenthal, ancien directeur des finances cantonales, par Me Scherrer-Fullemann, avocat et conseiller national, à St-Gall ; M. Meinrad Gisler, reviseur des comptes, à Fluelen, par Me Feigenwinter, avocat à Bâle ; M. Antoine Gisler, d'Altdorf, par Me Albisser, avocat à Lucerne, et M. Hubli, directeur de la Banque, par Me Raeber, avocat et conseiller aux Etats, de Küssnacht.

GENÈVE

Espions suisses

Mardi la Cour pénale fédérale, présidée par M. Favey, a condamné Eugène Dépassel, ex-brigadier de sûreté, à la peine de cinq ans d'emprisonnement et 1.000 francs d'amende ; Auguste Viret, détective privé, à deux mois de prison et 5 francs d'amende, pour avoir pratiqué l'espionnage.

THURGOVIE

Un Allemand gelé

Un garde-frontière en tournée de service a découvert dans le marais du Tæger, à environ dix mètres de la rive du Rhin, le cadavre d'un nommé Antoine Keller, âgé de 31 ans, de Langenargen, qui, étant au service de l'Allemagne, avait franchi le Rhin à la nage probablement pour aller voir sa famille domiciliée à Lucerne. Le malheureux a vraisemblablement succombé au froid.

BERNE

Accidents d'hiver

On mande de Walterswil qu'au cours d'une partie de ski, le jeune Hasler, âgé de 15 ans, a été projeté avec une telle violence contre un tronc d'arbre qu'il a succombé à une fracture du crâne.

— Quatre étudiants de Berne étaient partis dimanche en skis pour une excursion à la Sufternalp, entre le Pfeiff et la Schupfenfluh et passèrent la nuit dans le chalet du garde-forestier.

Pendant la nuit, l'un des touristes se sentant mal, s'éloigna quelque peu. Le matin seulement, les touristes s'aperçurent que leur camarade n'était pas rentré. Ils partirent aussitôt à sa recherche et le découvrirent, à moitié gelé, à une centaine de mètres au-dessous du chalet. Malgré des soins immédiats et empressés, le malheureux, un nommé Moser, expira bientôt. Le corps a été transporté à Berne.

Par le monde

Contre le chancelier

Les conservateurs prussiens et les partisans de la guerre sous-marine à outrance, ennemis du chancelier allemand, renouvellent leurs attaques avec une violence sans précédent. Ils viennent, selon le *Vorwærts*, de lancer contre M. de Bethmann-Hollweg un nouveau pamphlet, où on lit :

« Les juifs et les sozialdemokrates gouvernent l'Allemagne aujourd'hui. Les vieilles familles provinciales, les officiers, les fonctionnaires et tous ceux qui, au sens prussien du mot, possèdent l'esprit national, sont mis à l'écart et réduits à l'impuissance. On leur reproche leur loyauté qui s'obstine à voir dans le chancelier un serviteur du roi. Bethmann-Hollweg est le plus grand coupable de l'Allemagne ; il nous a empêchés de remporter la victoire. »

Après avoir condamné la proposition de paix, le pamphlet lance cette accusation qui marque le *summum* de la haine :

« Personne ne sera surpris de la rumeur courant par toute l'Allemagne, selon laquelle le chancelier serait vendu à l'Angleterre. »

Le *Vorwærts* commente lui-même ce pamphlet à sa façon et conclut ainsi : « Maintenant du moins, nous connaissons le sens prussien des mots loyauté et esprit national. »

Le *Vorwærts* nous semble toutefois omettre un point important. C'est que, quoi qu'il ait fait, le chancelier était dans son rôle de serviteur, tandis que les socialistes n'y étaient pas.

Gott mit uns !

Voici, d'après le correspondant berlinois de l'*United Press* de New-York, en quels termes s'est exprimé le pasteur Dryander, prédicateur de la cour, à la cérémonie donnée à la cathédrale de Berlin, à l'occasion de l'anniversaire de Guillaume II :

« Nous savons que nous marchons vers une bataille décisive qui nécessitera les plus grands sacrifices. Mais, dans le passé, Dieu nous a toujours aidés ; aujourd'hui encore il combattra pour nos chefs et pour nos soldats. Nous n'avons jamais voulu cette guerre et nous avons espéré la paix, lorsque l'empereur fit ses propositions ; mais nos ennemis repoussèrent avec des insultes la main tendue de l'empereur. Contre de tels ennemis, la seule réponse doit être celle du canon. Nous continuerons la guerre avec une conscience pure et la foi que Dieu nous donnera la victoire. Dieu ne voudra pas permettre que le peuple allemand soit écrasé. »

En lisant la prière, le pasteur-larbin insista plus que de coutume, dit le correspondant germano-américain, sur la phrase : « Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien. »

Spectacles et concerts

ROYAL BIOGRAPH MARTIGNY

Dimanche 4 février 1917, à 2 1/2 et à 8 1/2 h. du soir

Gaumont-Actualité ; Les Français à Combles ; Salonique (Panorama) ; Les Naufragés de l'Orénoque ; Diogène Clock, témoin, comique.

Les Naufragés de l'Orénoque, superbe cinéma-drame en 4 parties aura certainement l'approbation du public. C'est une histoire palpitante que celle de la petite Marguerite jetée sur une île déserte et chacun voudra assister aux péripéties dramatiques qui se déroulent dans ce beau film.

La salle sera bien chauffée.

Le 4 mars commenceront Les Mystères de New-York.

Grand Théâtre de Lausanne

Dimanche 4 février 1917, matinée à 2 h. 15.

« La Prise de Berg-op-Zoom », comédie en 4 actes de Sacha Guitry. Le succès obtenu, en matinée, par « Un beau mariage », la très amusante comédie de Sacha Guitry, a décidé M. Bonarel à donner également à une matinée, la plus gaie et la plus originale des pièces du même auteur. La Prise de Berg-op-Zoom est, en effet, la meilleure des comédies du spirituel écrivain. Elle a eu un succès considérable devant le public des premières. Elle est supérieurement jouée et très bien montée. Les habitués des matinées passeront des heures excellentes dimanche.

Chacun son métier

Vous avez, certainement à juste titre, la prétention de bien connaître votre métier. C'est votre expérience, votre pratique, les preuves que vous avez déjà données de vos capacités, qui vous ont animé de cette belle confiance en soi. Vous ne jugerez donc pas mauvais que nous ayons en ce qui nous concerne le même légitime orgueil d'être sûrs de ce que nous faisons. Nous avons l'expérience acquise au cours d'un nombre respectable d'années de pratique et nous donnons chaque jour dans les journaux les preuves indéniables des remarquables résultats que nous obtenons. Aussi ne pouvez-vous pas douter de nous quand nous venons vous dire : lorsque, après une période de travail particulièrement intense ou bien par suite de surmenage ayant une cause quelconque, vous vous sentez las et déprimé; quand vous souffrez de maux d'estomac, de maux de tête ; quand vous avez des battements de cœur, de l'insomnie — n'allez pas chercher ailleurs que dans les Pilules Pink le remède capable de dissiper tous vos malaises et de vous rendre la santé et l'activité. L'affaiblissement, la dépression nerveuse qui ont provoqué tous les troubles qui vous indisposent si fort viennent de ce que votre sang est usé, appauvri par le surmenage intellectuel ou physique, par les excès de toutes sortes. Il faut donc rendre à votre sang sa richesse et sa pureté, à vos nerfs leur résistance. C'est pour cela que nous vous conseillons les Pilules Pink dont les propriétés reconstituantes et toniques sont si remarquables. Il est depuis longtemps démontré que ces pilules sont le régénérateur du sang le plus actif, le tonique des nerfs le plus puissant. Il n'est pas d'exemple que prises régulièrement et avec persévérance, elles n'aient toujours raison de l'anémie la plus tenace, de la dépression nerveuse la plus accentuée. Une cure de Pilules Pink est le traitement le plus efficace contre l'anémie, la chlorose, les maladies des nerfs, les rhumatismes, la neurasthénie, l'affaiblissement général.

Les pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt pour la Suisse : MM. Cartier et Jörin, droguistes, Genève. 3 fr. 50 la boîte ; 19 fr. les 6 boîtes, franco.

FUMEZ LES CIGARES FROSSARD
PRO PATRIA
35 Cts Le paquet de 10 Cigares EN VENTE PARTOUT 35 Cts

Fumez les Cigares Frossard „Pro-Patria"

NÉVRALGIE - MIGRAINE - MAUX DE TÊTE
KEFOL REMÈDE SOUVERAIN KEFOL
Boite (10 paquets) fr. 1.50 - Toutes Pharmacies

« Alité depuis cinq semaines

j'avais essayé sans résultat de tous les remèdes connus, quand j'appris à connaître les **Pastilles Wybert-Gaba.** Elles me soulagèrent dès le premier essai, et au bout de deux jours, catarrhe, toux et mal de gorge avaient disparu. Je ne puis assez recommander vos **Wybert-Gaba.** »

Les **Pastilles Wybert-Gaba** sont en vente partout, mais seulement en boîtes bleues à 1 fr.

Monsieur et Madame Jacques LŒHRER fils et famille, à Martigny, ont la douleur d'informer leurs amis et connaissances du décès à l'âge de 74 ans, de leur père, beau-père et grand-père

Monsieur

JACOB LŒHRER

L'ensevelissement aura lieu à Martigny, dimanche 4 février 1917, à 9 1/4 h. du matin.
Domicile mortuaire : Bâtiment des Postes.
Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

La famille de Léonce BOCHATAY à St-Maurice, remercie toutes les personnes qui lui ont témoigné de la sympathie dans son deuil cruel.

Café-Restaurant de Martigny

RUE DES ÉCOLES

CHAMBRES et PENSION

VINS, BIÈRES et LIQUEURS des premières marques

Etude d'avocat

Camille Crittin, avocat, Martigny-Ville

(Ancienne étude de M. C. Défayes, juge cantonal)

Litiges, recouvrements, représentation, consultations juridiques, renseignements en matière commerciale, etc.

Téléphone 112

AVIS AU PUBLIC DE MARTIGNY

Vu la pénurie des charbons, les usines à gaz suisses se voient dans l'obligation de limiter momentanément la consommation du gaz à trois quarts, mesure nécessaire pour éviter un arrêt dans le service.

Pour atteindre ce but, le Conseil fédéral a autorisé les usines à contingenter la consommation de chacun et d'élever le prix pour les quantités excédentes.

En limitant la consommation au strict nécessaire, le public peut nous aider, dans son propre intérêt, à traverser cette période difficile sans être obligé de prendre les mesures nommées ci-dessus.

Chaque abonné recevra dans ce but des conseils pratiques pour économiser le gaz.

Janvier 1917. **USINE A GAZ.**

A vendre au centre de Monthey

une maison d'habitation

comprenant deux étages de cinq pièces chacun, caves et galetas, ainsi qu'un jardin attenant et une vigne, le tout très bien situé et exposé au soleil de tous côtés.

Pour renseignements, s'adresser à l'avocat C. Mariaux, à Monthey.

Banque de Brigue

Brigue

Capital-Actions Fr. 1.000.000.—

entièrement versé

Réserves Fr. 340.000.—

Compte de chèques postaux II. 453

La Banque accepte des dépôts :

en comptes-courants à 3 1/2 - 4 %;
sur carnets d'épargne à 4 1/4 %
contre obligations à 4 1/2 % en coupures de Fr. 500 et de Fr. 1.000.—

Tous les fonds des dépôts d'épargne et des obligations sont placés contre bonnes garanties hypothécaires en Suisse.

Location de cassettes dans la chambre forte

Pour le Bas-Valais, les dépôts peuvent être effectués sans frais pour notre compte chez notre Administrateur : **Monsieur Jules Morand, avocat à Martigny.** 63

Un placement avantageux, sans risque et offrant les meilleures chances de gain !

Emprunt d'Obligations à Primes de la

MAISON POPULAIRE, Lucerne

100.000 obligations à Fr. 10.— = Fr. 1.000.000.—

50 TIRAGES

dont les dates irrévoc. sont fixées sur les obligatons même

Prochain tirage 31 Mars 1917

Total des primes et remboursements : **Fr. 1.827.810.— en espèces**

Chaque obligation est remboursable

soit avec des primes de Fr.

20.000; 10.000; 5.000

1.000 ; 500 ; 100 ; 50 etc., soit au minimum de **Fr. 10.—**

Les tirages auront lieu sous contrôle officiel le 31 mars de chaque année à Lucerne. — Les fonds nécessaires à l'amortissement, conformément au plan de tirage, seront déposés à la *Banque Cantonale Lucernoise*. — Les obligations sorties au tirage seront remboursées sans frais, contre remise des titres, un mois après le tirage. — Les listes de tirage seront publiées dans la *Feuille Officielle Suisse du Commerce* et envoyées à tout acheteur d'obligations qui en fera la demande.

On peut souscrire à raison de fr. **10.**— par obligation à la

BANQUE SUISSE DE VALEURS A LOTS

(Peyer & Bachmann) - **GENÈVE** - 20, rue du Mont-Blanc

Prospectus détaillé gratuit à disposition

Royal Biograph - Martigny

Matinée 2 h. 1/2 Soirée 8 h. 1/2

Programme du Dimanche 4 Février 1917

GAUMONT-ACTUALITÉS

Les Français à Combles

SALONIQUE (panorama)

Les Naufragés de l'Orénoque

Grand drame en 4 parties

Diogène CLOCK, témoin

VINS EN GROS

La maison Mce PACCOLAT

Martigny-Bourg

vend toute l'année bon **vin blanc de Catalogne** et **rouge des Pyrénées.** Se recommande à son honorable clientèle.

Téléphone 90

AVIS

Dans le but de se prémunir contre les dommages causés par des individus se permettant de casser les isolateurs servant de soutien à leurs **lignes à haute tension**

les Usines de Vernayaz promettent une prime de 500 francs

à qui pourra leur indiquer, avec preuves à l'appui, le ou les auteurs de ces actes de vandalisme.

Les coupables seront traduits devant les tribunaux compétents.

Le public est de plus rendu attentif aux très graves dangers résultant de ces procédés, pour tout ce qui pourrait se trouver aux abords de ces poteaux.

Usines de Vernayaz, service hydro-électrique.

VINS

Mce Corthay, Martigny-Bourg

vient de recevoir une certaine quantité de **vins étrangers blancs et rouges** de 1er choix. Se recommande toujours à sa nombreuse clientèle, ainsi que pour les fêtes de Carnaval.

La Fabrique suisse de verres de montres S.A., Fleurier

engagerait

pour entrée immédiate ou pour époque à convenir, plusieurs

Ouvrières

Travail suivi et bien rétribué.

Avant de contracter une assurance, contre les accidents ou vis-à-vis des tiers,

demandez conditions et prix à

La Mutuelle Vaudoise

Galeries du Commerce, Lausanne

Durée de l'engagement : **un an seulement ;** faculté de résiliation, moyennant avis préalable de 3 mois avant le 31 décembre de chaque année.

En 1915 il a été réparti **50 %** du bénéfice **laissé par chaque assuré,** sous déduction des frais généraux de l'Association.

Sociétés et Corporations diverses, demandez **NOS CONDITIONS SPÉCIALES.**

Fabrique de draps Aebi & Zinsli, à Sennwald (St-Gall)

Vente directe à la clientèle privée aux prix de fabrique.

Bonnes étoffes pour vêtements de dames et messieurs, lin e à tricoter, couvertures.

Prix réduits aux personnes qui enverront des **effets usagés de laine.** — Pour de la **laine de mouton** on paye les plus hauts prix. — Echantillons franco.

Exposition Nationale Berne 1914 : **Médaille d'or collective**

Contre vos Rhumes, Toux, Catarrhes

n'exigez, n'acceptez que le

GOUDRON BURNAND

Produit éprouvé
30 ans de succès
1 fr. 50 dans toutes pharmacies

Un jeune homme libéré des écoles, possédant une bonne instruction primaire **est demandé** comme

apprenti typographe

à l'IMPRIMERIE COMMERCIALE, à Martigny.
Rétribution immédiate.

Transports funèbres

à destination de tous pays

A. MURITH - GENÈVE

Cercueils
et couronnes mortuaires
de tous genres et de tous prix

Hubert RIONDET, représentant à **Collombey**
Louis BARLATEY, dépositaire à **Monthey**

Magasins et dépôts à

MONTHEY (Valais)

Démarches et renseignements gratuits

Embauche

pour la France

50 MAÇONS
à 0 fr. 85 de l'heure

120 MANŒUVRES
à 0 fr. 65 de l'heure, avec logement. Aux indigents, les frais de voyage sont avancés.

S'adresser à Aimé Pittet, Bex.

J'achète

cheveux de femme

tombés après peignage au plus haut prix. **J. Ebner, coiffeur Saxon**

Sommelière

active, de confiance, de bonne moralité, **demande place** dans bon café.

S'adresser au « Confédéré » en ajoutant 20 ct. pour la réponse.

On demande

une fille

de 20 ans, ayant du service, pour un petit ménage simple.

S'adresser à la Boulangerie Cretton, à Martigny-Ville.

On demande

pour la Haute-Savoie

un bon scieur

sérieux, pour scie battante.

S'adresser au « Confédéré » en ajoutant 20 ct. pour la réponse.

On demande

une jeune fille

travailleuse, propre et forte, comme fille de cuisine.

Entrée de suite. Gage 25 fr.

S'adresser Clinique Le Château, Leysin-Village.

Assurance d'enfants

LA ZURICH assure les accidents survenant aux enfants dans la vie privée, à l'école, par l'usage de la luge, du ski, par la gymnastique, etc., et pouvant entraîner une incapacité permanente. Dépense minime.

Demander les conditions à M. **A. Closuit,** agent général, à **Martigny** ou aux agents de la Compagnie dans le canton.

Mesdames

Si vous avez des **démêlures** envoyez-les à J. RITTER, av. Ruchonnet, 41, Lausanne, qui les achète au plus haut prix du jour. — Le prix se fait seulement après avoir vu la marchandise. Le montant est versé par retour du courrier.

Je cherche à acheter des

Cochons de mer (Cobayes)

Malan, éleveur, Eigerweg 7, Berne

Gain accessoire

à toute personne s'occupant de la vente d'un article rendant grands services à chacun et presque indispensable, d'un prix minime. **Affaire de confiance.**

Explications et échantillons franco contre 1 fr. en timbres ou mandat à Th. Breguet, Case Stand, Genève.

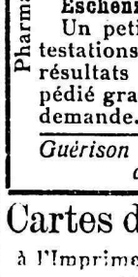

Souffrez-vous

Névralgies, Douleurs

Prenez les

Pastilles Jeanne d'Arc

aux plantes concentrées

En vente dans toutes les pharmacies

Farine d'os

très fine, très pure, 26.4 % de protéine, 10 % de graisse, très recommandée pour tout bétail.

30 ct. le kg.
en sacs de 10, 25 et 50 kg.

Parc Avicole, Sion

Guérison, par la simple méthode de KESSLER, des

Rhumatismes

(aussi anciens) maux d'estomac (persistants), goîtres, gonflements du cou, abcès dangereux, blessures, etc., au moyen des remèdes simples et inoffensifs de

Fr. Kessler-Fehr
succ. Albin-Müller
Eschenz (Thurgovie)

Un petit opuscule d'attestations sur les bons résultats obtenus est expédié gratis et franco sur demande.

Guérison dans la plupart des cas

En vente : Pharmacie du Jura, Bienne

Pharmacie Lobeck, Hérisau

Cartes de fiançailles

à l'Imprimerie Commerciale, Martigny.

On cherche

une jeune fille

sérieuse, pour s'occuper de trois enfants de 8, 5 et 4 ans.

S'adresser au « Confédéré » en ajoutant 20 ct. pour la réponse.

Employé de banque

cherche chambre meublée

avec ou sans pension.

Offres à poste restante Martigny sous chiffre Pc 175 Gl.

Magasinier

Jeune homme libéré du service militaire trouverait place comme magasinier dans maison de commerce du Bas-Valais.

Aurait un cheval à soigner.

Offres à P. K. 312, poste restante, Martigny-Ville.

A vendre

un bugle argenté

Marque Besson, 1er choix

S'adresser au « Confédéré » en ajoutant 20 ct. pour la réponse.

La Boucherie chevaline centrale Louve, 7, Lausanne

achète les chevaux pour abattre. Paie hauts prix comptant. Maison ne les revendant pas pour le travail. En cas d'accident, service prompt et correct. Tél. jour 15.36 nuit et dim. 12.80.

A vendre

des lapins

de 3 à 4 kg., pour tuer ou garder.

S'adresser à l'usine à gaz, à Martigny.

Pour cause de départ pour la guerre

Liquidation générale

immédiate

du

Magasin Donati

MARTIGNY-GARE

Confections pour Hommes, Dames Enfants

Mercerie - Bonneterie

Chapellerie - Tabacs - Cigares, etc.

Nouvelle Pharmacie ouverte à Sierre

le 1er février, dans la maison Galli-Martin, par

C. ANTILLE, pharmacien

Avis aux abonnés à l'énergie électrique

La Direction des Usines soussignées, informe le public que dimanche prochain, **4 février**

le courant électrique sera interrompu

dans toute la vallée du Rhône, **excepté Vernayaz,** et ce dès 8 h. du matin à 2 h. de l'après-midi environ.

USINES DE VERNAYAZ
SERVICE HYDRO-ÉLECTRIQUE

LA
VENTE ANNUELLE
DE

BLANC

chez

BONNARD Frères

LAUSANNE

est fixée au

LUNDI 12 FEVRIER

VINS EN GROS

A. ROSSA — Martigny

Vins blancs et rouges de 1er choix, aux prix les plus avantageux

Maison très connue et de toute confiance

A vendre d'occasion, à l'état de neuf

poulie en bois, démontable

largeur 9 cm., diamètre 15 cm., diamètre de l'arbre 3 1/2 cm.

poulie en bois

largeur 13 cm., diamètre 20 cm. diamètre de l'arbre 4 1/2 cm.

S'adresser au « Confédéré ».

Timbres en caoutchouc

à l'Imprimerie Commerciale, Martigny.